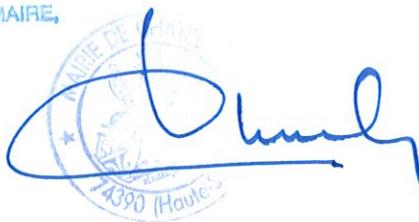


Code Postal : 74390

Rendu exécutoire le 1.2.FEV.2003
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS
LE MAIRE,

Arrêté n° 32 / 2003
Réf : PT/DS/NB



OBJET : Sécurité Publique
Usage des voies de circulation par les utilisateurs de matériel « de glisse ».

Le Maire de la Commune de CHATEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 L.2212-2, L.2213-1,

VU le code de la route,

VU le code pénal et notamment son article R.610-5 relatif aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de Police,

CONSIDERANT le danger que représente pour eux même et pour la circulation des véhicules et des piétons la présence d'utilisateurs de matériel de glisse sur les voies de circulation,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 03 Février 1978 relatif à « l'interdiction de faire du ski et de la luge sur les voies communales et départementales ».

ARTICLE 2 :

La pratique de tout sport dit « de glisse » ou tout déplacement à l'aide de matériels destinés au sport ou aux loisirs utilisant la force gravitaire, plus particulièrement l'hiver en période de neige, est interdite sur toutes les voies de circulation publique ou ouvertes à la circulation publique de CHATEL, afin d'éviter les risques de collision pouvant avoir de graves conséquences, notamment avec les engins de déneigement.

ARTICLE 3 : SANCTIONS

Les infractions au présent arrêté seront réprimés par les Services de Police et de Gendarmerie conformément à l'article R 610-5 du Code Pénal (contraventions de 1^{ère} classe).

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame la Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de THONON-LES-BAINS au titre du contrôle de légalité.

Fait à CHATEL le 07 Février 2003

Le Maire de CHATEL
Philippe THOULE

